



8 mars : Contre les inégalités Femmes/hommes

Le 8 mars : Journée internationale de lutte des femmes !

Les politiques libérales austéritaires mettent à mal les droits des femmes :

- ▣ développement de la précarisation,
- ▣ travail le dimanche (qui frappe d'abord le secteur très féminisé du commerce et des services),
- ▣ temps partiels imposés dans le privé,
- ▣ coupes budgétaires (services publics de l'enfance),
- ▣ 150 centres IVG fermés,
- ▣ maternités fermées (combat emblématique contre la fermeture de la maternité des Lilas),
- ▣ existence du planning familial menacée,
- ▣ petites retraites...

Les femmes sont les premières victimes de la crise et du libéralisme exacerbé !



L'accord Egalité professionnelle dans la fonction publique, signé à l'unanimité des organisations syndicales en 2013, n'a trouvé jusqu'ici que bien peu d'application.

Dans la fonction publique, non seulement les inégalités femmes/hommes ne se réduisent pas, mais l'évolution va vers la dégradation.

▣ 15% d'inégalité salariale Hommes/ Femmes dans la fonction publique

L'écart salarial femmes/hommes dans la fonction publique est de 16 % dans le versant Etat, 22 % dans l'Hospitalier, 10% dans le Territorial.

Dans le privé l'écart salarial est de 19 %.

Le combat n'est pas encore gagné !

▣ Les carrières des hommes et des femmes ne sont pas égales !

▣ La fonction publique est majoritairement composée de femmes, mais l'encadrement est majoritairement masculin.

▣ En 2013, dans la fonction publique, 62 % des agents sont des femmes (63 % en catégorie A et C, 56 % en catégorie B) mais elles ne sont plus que 40 % dans l'encadrement supérieur.

▣ L'accord Egalité professionnelle dans la fonction publique affiche de grands principes (axe 2 de cet accord : rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes et les parcours professionnels dans la fonction publique). Mais ils ne trouvent aucune déclinaison dans les mesures PPCR (parcours professionnels, carrière et rémunération).

Bien au contraire, la dégradation est en route ! La suppression des carrières minimum pénalise les femmes. La filière sociale, féminisée à 95 %, reste très dévalorisée : les agent-e-s restent dans le petit A alors que **Solidaires** revendiquait leur intégration dans la catégorie A.



▣ Les femmes qui travaillent à temps partiel pénalisées

Le temps partiel est choisi par les femmes dans la fonction publique pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle (83 % des temps partiels en 2013)... il faut dire qu'on est encore loin du partage égal des tâches familiales (4 h pour les femmes contre 2 h15 pour les hommes).

Pour une évolution de carrière, la formation professionnelle est une des conditions indispensables. Mais on constate que le DIF (droit individuel à la formation) est proratisé en fonction du temps partiel, l'administration rabiote au détriment des femmes ! **C'est une mesure discriminatoire !** De fait, le temps partiel est un frein aux évolutions de carrières des femmes.

▣ Mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle ?

La remise en cause des 35H et la flexibilité recherchée pénalise d'abord les femmes (accord minoritaire signé à l'APHP, journée de 12h dans tout le versant hospitalier, remise en cause des accords locaux sur le temps de travail dans le versant Territorial...).

Et pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle, la diminution du budget d'action sociale ne permettra pas non plus aux jeunes femmes de trouver davantage de places en crèche. Ainsi de suite..



**Rien n'est jamais acquis !
Ce n'est que grâce aux luttes que les
femmes ont conquis leurs droits :
droit de vote, droit à la contraception,
droit à l'avortement ...**

Notre objectif est d'organiser **la lutte des femmes !**

Il faut lutter, se révolter, se mettre en grève !

Avec le collectif national des droits des femmes,

Solidaires appelle tous les personnels à se mobiliser, à se mettre en grève et à participer aux :

Mobilisations et Manifestations du 8 mars.

